



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 1396

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui préciser la suite qu'il envisage réserver au rapport sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque remis, médiatiquement, le 14 mars à son prédécesseur. Le rapporteur n'avait pas hésité, publiquement, à parler du passage d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence (Le Monde, 15 mars 2002). Ces déclarations avaient justifié ses questions écrites n°s 75242 et 75243 du 15 avril 2002, restées sans réponse de son prédécesseur.

Texte de la réponse

Conformément à sa mission, l'école publique doit donner à tous la connaissance raisonnée et les références culturelles sans lesquelles le jugement du citoyen libre et autonome ne peut s'exercer. L'intelligence de nos sociétés contemporaines et de notre environnement le plus quotidien rend indispensable la connaissance du fait religieux dans son inscription sociale et culturelle, dans ses multiples dimensions, temporelle et spatiale, littéraire, artistique et philosophique. Comme le ministre délégué à l'enseignement scolaire l'a rappelé en ouverture du colloque national interdisciplinaire sur « l'enseignement du fait religieux » organisé par la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du 5 au 7 novembre 2002, la politique du ministère repose sur le refus de créer un enseignement spécifique concernant les religions. Le rapport Debray sur « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » remis le 14 mars 2002, qui se situe dans le prolongement d'une réflexion entamée au sein de l'école dès les années 1980-1990 (rapport du recteur Joutard), montre que le parcours des élèves dans les cycles de l'enseignement secondaire - collège et lycée - leur permet d'aborder l'étude du fait religieux à la lumière des différentes disciplines professées. Des dispositifs comme celui des itinéraires de découvertes, en collège, ou celui des travaux personnels encadrés, en lycée, autorisent aujourd'hui la mise en oeuvre d'une approche transversale et pluridisciplinaire dans le cadre des enseignements et des programmes existants en partant des matériaux et données sensibles propres à chacune des disciplines (textes, oeuvre d'art, cartes, etc.) et en établissant une claire distinction entre les registres du savoir et de la croyance. La démarche accomplie par les historiens et géographes peut s'élargir aux littéraires, philosophes ou encore aux professeurs d'enseignement artistique ou de langues. La création de l'Institut européen en sciences des religions (17, rue E.-Cresson, 75014 Paris), la tenue du colloque national sur « l'enseignement du fait religieux » sont des exemples de l'effort entrepris pour que les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire puissent bénéficier de la réflexion des meilleurs spécialistes au cours de leur formation initiale et continue. A l'écart de toute posture partisane, une étude compréhensive et critique des faits religieux et des systèmes de croyances, dans le respect de la liberté et de l'égalité, doit s'appuyer sur les valeurs les plus hautes de l'école républicaine : la laïcité y est principe et méthode.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1396

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 août 2002, page 2794

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 581